

# Vallée de la Gartempe

n°5

## Des travaux en rive droite de la Gartempe

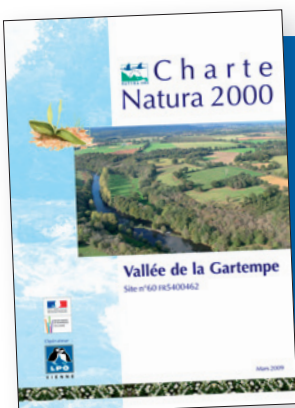
Le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels est propriétaire d'environ 3 hectares de coteau en rive droite de la Gartempe, entre les Portes d'Enfer et le barrage percé sur la commune de Lathus. Suite à l'abandon progressif des pratiques pastorales, les habitats de landes sèches à bruyère cendrée sur le haut du versant ont été colonisés par d'autres ligneux (genêts, chênes, châtaigniers). Plusieurs pins semenciers surplombent également le versant et limitent le développement de la lande en sous-étage par effet d'ombrage. Originalité, ce secteur héberge le Poirier à feuilles en cœur, *Pyrus cordata*. Afin d'augmenter la surface de landes et d'améliorer leur degré de conservation, un Contrat Natura 2000 a été signé par le Conservatoire pour des travaux d'entretien réalisés en février 2013 par le CPA de Lathus. Au programme :

abattage d'une vingtaine de pins, coupe des jeunes arbustes colonisant la lande et coupe de rajeunissement des bruyères. Les arbres morts ou sénescents ont été conservés.

Plus en aval, la présence d'une espèce invasive : la Renouée du Japon a été constatée sur une portion de berge. Des travaux ont donc été entrepris durant le printemps et l'été 2013 avec l'arrachage des pieds de renouée et le bouturage de saules pour limiter la reprise de la plante indésirable. Ces travaux sont financés dans le cadre d'un Contrat Natura 2000.



Le coteau après la coupe des pins et des bruyères. (CÉLINE GRACIEUX)



## Le CREN signe la Charte Natura 2000

En juillet 2013, le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels a signé la Charte Natura 2000 pour les parcelles dont il est propriétaire sur la commune de Lathus. Les milieux concernés sont des landes et des boisements dont une partie de l'habitat d'intérêt communautaire dit « bois de pente ». La surface des parcelles engagées est de 2,88 hectares. ■

2014



Lettre d'information  
Natura 2000



Arrachage et mise en sacs de la Renouée du Japon. (COLLECTION CREN)

La Renouée du Japon. (VÉRONIQUE GAUDUCHON)



# L'évaluation des incidences, un outil de gestion des sites Natura 2000 : le cas particulier des manifestations sportives

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'un projet ou d'une activité avec les objectifs de conservation d'un site Natura 2000. Suite au décret n°2010-365 du 9 avril 2010, certaines catégories de manifestations sportives doivent compléter leur dossier de demande d'autorisation ou de déclaration avec une évaluation des incidences.

**Sont concernées :**

- les manifestations sportives au titre des articles L 331-2 et R 331-6 à R 331-17 du code du sport, sur voie publique dès lors qu'elles donnent lieu à un titre national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 €.
- les manifestations sportives, récréatives à but lucratif, pouvant réunir plus de 1500 personnes soumises à déclaration au titre de l'article R. 331-4.

Ces manifestations ou rassemblements peuvent être situés ou non en site Natura 2000. En effet, certaines manifestations, bien qu'éloignées, peuvent avoir une influence indirecte sur un site Natura 2000, via un cours d'eau notamment.

De par sa mission, l'animateur Natura 2000 doit renseigner des enjeux environnementaux en lien avec la manifestation mais c'est au porteur de projet, donc l'organisateur, d'apporter une conclusion à l'évaluation des incidences. Afin de les accompagner dans cette démarche, la DREAL Poitou-Charentes a mis en ligne un formulaire d'aide, spécifique aux manifestations sportives. Ce formulaire doit permettre entre autre d'identifier la nature des effets potentiels de la manifestation sur les habitats ou les espèces (destruction directe, rejets ou pollutions accidentelles, effets sonores, visuels ou lumineux) et propose une procédure simplifiée pour conclure facilement à l'absence ou non d'effets significatifs (voir diagramme ci-contre).

Pratique du canoë-kayak au Roc d'Enfer à Lathus. (CDCK 86)



Notons par ailleurs qu'un organisateur ayant signé la Charte Natura 2000 pour une activité pratiquée dans les conditions définies par ce document sera dispensé de la procédure d'évaluation des incidences.

Pour plus d'infos, consultez le site de la DREAL Poitou-Charentes : [http://petitlien.com/DREAL\\_N2000](http://petitlien.com/DREAL_N2000)

Diagramme de procédure simplifiée :



## La restauration de la prairie humide du Chambon touche à sa fin

C'est au cours de l'hiver 2009-2010 que les premiers travaux de restauration de la prairie humide du Chambon ont débuté – voir Lettre d'info n°4. Non pâturée depuis une quinzaine d'année, la prairie avait peu à peu été envahie par les ronces et les saules. Ce site, classé en ZNIEFF, est connu de longue date par les naturalistes pour ses richesses floristiques et faunistiques dont le flamboyant Cuivré des marais (voir encart ci-dessous). En 2009, les propriétaires ont confié la gestion du site à la LPO Vienne qui a sollicité le lycée agricole de Montmorillon pour la réalisation des travaux (cf. interview ci-contre). Ainsi, pendant cinq hivers consécutifs, les élèves en « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » et les stagiaires « Traction animale » du Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes se sont relayés pour débroussailler, abattre, élaguer, arracher et évacuer les souches... Emmanuel Davignon, professionnel en traction animale, est venu en renfort pour l'arrachage des souches. Aujourd'hui la prairie a retrouvé son aspect d'antan et accueille à nouveau le Cuivré des marais depuis le printemps 2011. Désormais, l'entretien de la parcelle a été confié aux tondeuses à pattes, deux ânes et quelques moutons solognots. Au printemps, en période sensible pour la faune et la flore, les animaux sont retirés de la parcelle. Cette année, l'association naturaliste Vienne Nature réalisera un nouveau diagnostic du site (après celui fait en 2006) afin de rendre compte de l'évolution du milieu, de la faune et de la flore, suite aux travaux.



Broyeur motorisé et tracté par des chevaux. (CÉLINE GRACIEUX)

La Saulaie marécageuse attenante à la prairie du Chambon. (CÉLINE GRACIEUX) ▶



(CÉLINE GRACIEUX)

### Le Cuivré des marais

Petit papillon de la famille des Lycaenidés, le Cuivré des marais, comme son nom l'indique, affectionne les prairies humides ou marécageuses. Plutôt rare, l'espèce est souvent localisée sur de petites surfaces avec des populations atteignant une dizaine d'individus en moyenne dans le Montmorillonnais. Connue au Chambon depuis une dizaine d'années, l'espèce fréquente l'endroit de manière très irrégulière et l'avait délaissé faute de zones enherbées ouvertes favorables à sa reproduction. Il semblerait néanmoins que les travaux entrepris depuis 2009 aient été bénéfiques puisqu'elle y a été observée plus régulièrement depuis.

## De futurs professionnels en gestion des milieux naturels s'exercent au Chambon

Depuis 5 ans, une partie des travaux menés au Chambon a été confiée aux élèves du lycée agricole de Montmorillon. Philippe Dougé, leur enseignant, nous explique leur implication dans ce chantier.

### ■ Dans quel cadre intervenez-vous sur le site du Chambon ?

Les élèves préparent un Bac Pro « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune ». Il s'agit de former des professionnels de la gestion environnementale en milieu rural mais aussi péri-urbain. Dans le cadre des enseignements pratiques, les élèves réalisent en conditions réelles des interventions de gestion des milieux naturels que l'on désigne « chantiers-école ». Une des constantes de nos interventions est la préservation de la biodiversité, un enjeu majeur compte tenu de l'évolution actuelle des territoires ruraux.

### ■ Quels types de travaux sont confiés aux élèves ?

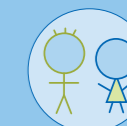
Dans la plupart des cas, nos interventions ont lieu sur des milieux naturels en cours d'abandon et sur lesquels la biodiversité naturelle est menacée, faute d'entretien courant. C'est le cas pour de nombreux petits cours d'eau et les petites zones humides en général (mares, tourbières ou prairies humides comme au Chambon). Dans tous les cas, il s'agit de rétablir le fonctionnement naturel des écosystèmes afin d'en préserver la biodiversité floristique et faunistique et les sites Natura 2000 sont un bon terrain de manœuvre pour nos élèves. Les travaux réalisés se décomposent en deux phases. Tout d'abord nous menons une étude préalable sur le terrain pour identifier les problèmes posés, les enjeux propres au site et les objectifs de l'intervention et organiser le chantier (périodes, choix techniques, cahier des charges, mesures de sécurité...). Les travaux proprement dits consistent d'abord à intervenir sur la végétation (abattage sélectif d'arbres, débroussaillage, taille de formation...) mais aussi parfois à réaliser des aménagements. Ainsi, dans la prairie humide du Chambon, nous avons posé des palplanches en bois en travers d'un ancien fossé afin de conserver le caractère hygrophile du site et donc les plantes rares menacées par l'enfrichement et le drainage des eaux.

### ■ D'un point de vue pédagogique, en quoi est-il intéressant pour les élèves d'intervenir sur un site comme celui de la prairie du Chambon ?

Les sites Natura 2000 sont particulièrement intéressants pour la formation de nos élèves car ils s'inscrivent dans une démarche cohérente d'intervention, après des études scientifiques approfondies sur le milieu (inventaires biologiques) tout en tenant compte des acteurs présents (agriculteurs, propriétaires, riverains...) et des enjeux socio-économiques qui en découlent. Nos élèves sont alors sensibilisés à tous les aspects de la gestion des milieux naturels, laquelle ne saurait se limiter à la protection de telle ou telle espèce, indépendamment du contexte social et humain. D'ailleurs, pour la plupart des sites, c'est souvent la déprise agricole ou l'abandon de l'élevage qui justifient nos interventions.



Démarrage du débroussaillage de la prairie du Chambon par les lycéens. (CÉLINE GRACIEUX)



# Bilan de 5 années de mesures Agro-environnementales Territoriales

MAET

Alors que la future Politique Agricole Commune se dessine, dressons le bilan de 5 années de mise en œuvre des Mesures Agro-environnementales Territoriales (MAET) sur le site Natura 2000 de la « Vallée de la Gartempe ».

Ce site fait partie d'un grand territoire « Montmorillonnais » qui regroupe 4 autres sites Natura 2000 et couvre une surface de plus de 21 000 hectares dont 62% de parcelles agricoles. Depuis 2009 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la LPO Vienne a informé et accompagné les exploitants volontaires dans cette démarche.

En contractualisant une MAET, les agriculteurs choisissent de mettre en œuvre sur leurs parcelles une gestion favorable à la faune et la flore patrimoniales. Ainsi, sur le seul site de la « Vallée de la Gartempe », ce sont 13 exploitations qui se sont engagées pour une durée de 5 ans. Parmi les mesures contractualisées : l'entretien des haies, des arbres et des mares et la gestion extensive des prairies avec ou sans retard de fauche. Le choix des mesures et de leur emplacement a été défini en fonction des enjeux environnementaux identifiés sur le parcellaire et en concertation avec l'exploitant. À l'échelle du territoire Montmorillonnais, on comptabilise 69 exploitations. Le bilan des engagements fait état de 205 kilomètres de haies et 690 arbres protégés, 35 mares et 1 975 hectares de surfaces en herbe gérées favorablement. Nul doute que le Cuivré des marais, la Bondrée apivore ou la Pie-grièche écorcheur profiteront de la mise en place de ces mesures. Souhaitons maintenant que celles-ci se pérennisent et assurent la préservation durable des nombreuses espèces qui fréquentent les espaces agricoles du Montmorillonnais !



Une prairie gérée de façon extensive en Vallée de la Gartempe. (CÉLINE GRACIEUX)

Retrouvez l'actualité des sites Natura 2000 du Montmorillonnais sur : <http://montmorillonnais.n2000.fr>

EN BREF

## Les continuités écologiques en question

Parce que la Directive-cadre sur l'eau fixe l'obligation de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Gartempe a lancé en 2010 une étude sur 10 ouvrages jugés problématiques entre Lathus et la Bussière, dont 5 situés sur le site Natura 2000. Sont concernés, de l'amont vers l'aval, les seuils des moulins de Cluzeau, l'Âge, la Prade, Guillerand et Lenest. Cette étude propose des scénarii d'aménagement de ces ouvrages afin que les sédiments et les poissons puissent les franchir facilement.

En effet, plusieurs espèces migratrices, dont le Saumon atlantique et la Lamproie marine, viennent se reproduire dans la Gartempe. La LPO Vienne siège au comité technique de cette étude en tant qu'animateur Natura 2000. ■



Saumon atlantique. (VÉRONIQUE GAUDUCHON)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ VIENNE

## Animatrice locale

chargée du suivi et de la mise en œuvre du document d'objectifs :

Céline Gracieux  
[celine.gracieux@lpo.fr](mailto:celine.gracieux@lpo.fr)

LPO Vienne  
389 avenue de Nantes - 86000 Poitiers  
tél. 05 49 88 55 22  
<http://vienne.lpo.fr>



(CÉLINE GRACIEUX)